

## SÉANCE ORDINAIRE

DU 2 MAI 2016

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 2 mai 2016 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

**MAIRE :** Mario St-Louis

**CONSEILLERS (ÈRES) :** Louise Rioux  
Marc Tremblay  
Denis Rioux  
Jocelyn Côté  
Robin Malenfant  
Cathy Rioux

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2016-05-56

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 17 Divers demeure ouvert.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Cotisation SADC
6. Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme
7. Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec 2016
8. Rapport semestriel
9. Résolution diminution de la vitesse / secteur de la Fromagerie des Basques
10. Annulation avis de motion relatif à la circulation des camions et véhicules outils
11. Règlement #231 modifiant le règlement #201 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
12. Programme Révisé Taxe d'accise 2014-2018
13. Proclamation de la Campagne Annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017
14. Proclamation Journées de la Culture
15. Chemin d'hiver
16. Voirie
  - Demande de soumission /Fauchage le long des routes de la Municipalité
  - Camion de voirie / 2 Pneus arrière / 4 pneus traileur
  - Location balai de rue
  - Botte de sécurité à cap
17. Divers
  - Location salle
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

**3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016**

2016-05-57

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus est accepté par notre conseil.

.....

2016-05-58

**CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 2 mai 2016.

Annie Roussel, dir.gén./secr.-très.

Adopté à l'unanimité

.....

2016-05-59

**4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé par Madame Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 05-2016 des comptes payés soit accepté au montant de \$4827.84 et que le bordereau numéro 05-2016 des comptes à payer soit accepté au montant de \$43930.21 par notre conseil et que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

2016-05-60

**5. COTISATION SADC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte de déboursier un montant de 10\$ concernant notre contribution annuelle pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 à la SADC.

.....

**6. RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2016-05-61

Il est proposé par Madame la conseillère Cathy Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi nomme sur le comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes au siège :

- #1 : Monsieur Régent Filion
- #3 : Monsieur Marcel Dumas
- #5 : Monsieur Robin Malenfant

et ceci pour un mandat de deux ans. De plus, les sièges pairs sont toujours en fonction et ceci en regard de la résolution #2015-05-76.

.....

**7. SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

2016-05-62

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$10813 au plus tard le 30 juin 2016 et un autre montant de \$10812 au plus tard le 31 octobre 2016 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1<sup>e</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour un montant total de \$21 625.

.....

**8. RAPPORT SEMESTRIEL**

La directrice générale dépose le rapport semestriel tel que prévu par la loi.

.....

**9. RÉOLUTION DIMINUTION DE LA VITESSE / SECTEUR DE LA FROMAGERIE DES BASQUES**

2016-05-63

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges une demande afin d'appuyer leur résolution #04-2016-68 concernant la limite de vitesse et de sécurité routière secteur de la route 132 à Notre-Dame-des-Neiges;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi ne voit pas d'objection à appuyer leur demande;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi appuie la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges dans leur démarche afin que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports réduise la vitesse dans la zone de 70km/h, sur la Route 132, à 50km/h incitant les automobilistes à une plus grande vigilance et ainsi diminuer les possibilités de décès et de blessés.

.....

**10. ANNULATION AVIS DE MOTION RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS**

2016-05-64  
annule la  
résolution  
2016-03-36

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robin Malenfant et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi annule la résolution numéro 2016-03-36 concernant cet avis de motion.

.....

**11. RÈGLEMENT #231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #201 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

2016-05-65

Attendu que ce règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi décrète ce qui suit :

-L'article 2 du règlement #201 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

-Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

.....

**12. PROGRAMME RÉVISÉ (2) TAXE D'ACCISE / 2014-2018**

**Attendu que :**

2016-05-66

-La municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

-La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

- La municipalité de Saint-Éloi s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité de Saint-Éloi s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité de Saint-Éloi approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité de Saint-Éloi s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité de Saint-Éloi s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

.....

### **13. PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017**

2016-05-67

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

Considérant que Santé mentale Québec - Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ([www.smq-bsl.org](http://www.smq-bsl.org)) ;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cathy Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Mario St-Louis, maire de la Municipalité de Saint-Éloi, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Saint-Éloi et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

.....

### **14. PROCLAMATION JOURNÉES DE LA CULTURE**

2016-05-68

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Éloi et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

.....

### **15. CHEMIN D'HIVER**

Les membres du conseil s'informent auprès de notre entrepreneur des chemins d'hiver s'il a ouvert les chemins fermés en hiver. Celui-ci répond partiellement et qu'il finira cette semaine.

.....

### **16. VOIRIE**

#### **DEMANDE DE SOUMISSION / FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

2016-05-69

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande des soumissions sur invitation afin d'effectuer le fauchage le long des Routes de la Municipalité ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

La municipalité demande aux soumissionnaires de fixer un prix forfaitaire pour l'ensemble du travail. Les prix à l'heure seront refusés.

La municipalité demande aux soumissionnaires de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le 6 juin 2016 à 16h00. Elles seront ouvertes lors de la réunion ordinaire du conseil du mois de juin à la salle Adélarde-Godbout à 19h30.

Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Fauchage ». La Municipalité de Saint-Éloi ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions. Cette demande de soumissions sera envoyée à un minimum de deux soumissionnaires. De plus, toutes personnes intéressées pourront soumissionner.

.....

#### **CAMION DE VOIRIE / 2 PNEUS ARRIÈRE / 4 PNEUS TRAILLEUR**

2016-05-70

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a fait l'achat à la fin du mois d'avril 2016 de 2 pneus chez Pneus 132 inc. pour mettre sur l'arrière du pick-up de la voirie;

Attendu que la rotation des pneus a été faite en même temps;

Attendu que le traileur a besoin de 4 pneus neufs;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robin Malenfant et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à la Directrice générale de s'informer des prix dans différents garage pour l'achat de 4 pneus pour le traillleur de voirie. De plus, la municipalité mandate la Directrice générale a faire l'achat de ces 4 pneus dans le garage donc le prix est le moins dispendieux.

.....

#### **LOCATION BALAI DE RUE**

2016-05-71

Attendu que cette hiver, les entrepreneurs des chemins d'hiver ont déposé beaucoup d'abrasif dans les chemins municipaux et dans les stationnements municipaux;

Attendu que les membres du conseil ont demandé à la Directrice générale de s'informer des prix pour louer une machine pour balayer nos infrastructures;

Attendu que la Directrice générale s'est informé des prix auprès de 4 entrepreneurs pour louer leur balai de rue;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Les Entreprises Albert Castonguay et Fils inc. de Saint-Modeste au coût de 135\$/hrs plus taxes pour effectuer le balayage des stationnements et de la rue Principale.

.....

#### **BOTTE DE SÉCURITÉ À CAP D'ACIER**

2016-05-72

Attendu que l'an passé les membres du conseil on demandé à la Directrice générale de s'informer auprès des autres municipalités de leur politique et procédure en ce qui concerne les équipements de protection individuelle;

Attendu que suite à la compilation des informations reçus, la Directrice générale a dressé un tableau;

Attendu que la Directrice générale a présenté ce tableau aux membres du conseil;

Par conséquent,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi, après réflexion et discussion, paie un montant de 50\$ par année sur présentation de la facture à leur employé de voirie pour l'achat de botte de sécurité à cap d'acier.

.....

### **17. DIVERS**

2016-05-73

#### **LOCATION DE SALLE**

Attendu que la Directrice générale a eu une demande afin de louer la salle Adélar-Godbout pour une fête d'anniversaire;

Attendu que la Directrice générale demande aux membres du conseil s'il désire louer la salle pour un vingt-unième anniversaire de naissance avec ses amis;

Par conséquent,

Il est proposé par Madame la conseillère Cathy Rioux et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi, après réflexion et discussion, accepte de louer la salle Adélar-Godbout avec les conditions suivantes :

-Un dépôt de 150\$ en argent devra être fait donc un montant de 50\$ sera gardé pour la location de la salle et 100\$ sera remis à la condition que la salle ainsi que le stationnement soit propre, sans bris et sans dégât.

-Respect du voisinage (ex : pas de bruit à l'extérieur, crissement de pneus ou autres).

-Aucune nuisance sonore.

-Fermeture au plus tard à 3h du matin.

-Cuisine rangée, Poubelle vidée, Tables et chaises rangées.

-Tout bris sera chargé en fonction des coûts réels.

.....

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nil

.....

2016-05-74

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h45.

.....

Mario St-Louis, maire  
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale  
Annie Roussel, dir. gén./secr.-très.